



Gérer les problèmes juridiques quotidiens

Information pour vous aider à faire de bons choix



The Law Society
of Upper Canada

Barreau du
Haut-Canada

Bienvenue

Le Barreau du Haut-Canada octroie des permis aux avocates, aux avocats et aux parajuristes de l'Ontario et leur donne du soutien pour vous servir.

Nous nous sommes engagés à fournir de l'information et des services pour faciliter votre accès aux renseignements, conseils et services juridiques lorsque vous avez un problème ou une question juridique.

Le présent guide sert à vous aider à déterminer si vous avez un problème juridique, particulièrement de nature civile ou non criminelle. Le guide offre aussi de l'information sur les ressources et services juridiques qui vous sont offerts.

Nous espérons que ce guide vous sera utile. Vous le trouverez en ligne sur le site Web du Barreau à lsuc.on.ca.

Après avoir lu ce guide, faites-nous parvenir vos commentaires à equity@lsuc.on.ca. Nous ne pouvons pas répondre à des questions précises sur des problèmes juridiques ni donner des avis juridiques, mais nous sommes ouverts à vos commentaires et à vos suggestions d'amélioration concernant ce guide.



« Au Barreau, nous nous sommes engagés à améliorer l'accès à la justice pour toutes et tous les Ontariens. La bonne information peut vous aider à faire de bons choix si vous avez un problème juridique. Nous avons préparé ce guide pour vous aider à trouver cette information. J'espère que vous le trouverez utile et je vous encourage à le conserver pour une utilisation ultérieure ».

*Le trésorier du Barreau du Haut-Canada,
Thomas G. Conway*

Ce guide est une initiative du Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario
lsuc.on.ca/PBJCO

Pour de plus amples renseignements et pour la permission d'imprimer, envoyez un courriel à equity@lsuc.on.ca

Pour la version en ligne, allez à lsuc.on.ca/pour-le-public

Renoncation – Ce dépliant contient des renseignements juridiques à jour à la date de sa publication. L'information juridique ne constitue pas un avis juridique. Vous devriez obtenir un avis juridique pour votre situation particulière.

Nous remercions les personnes suivantes pour leur travail sur le présent guide :
Amanda Carling, Avvy Go, Julie Mathews, Jane Withey et Danielle Manton.

Vous apprenez que vous devez payer des frais d'annulation de portable, mais le contrat est source de confusion. Quels sont vos recours ?

L'entrepreneur en bâtiment qui rénove votre maison exige un paiement. Vous lui dites qu'il n'a pas terminé les travaux. Il vous menace de poursuite. Que faire ?

Vous recevez un avis du gouvernement. À la suite d'une révision de votre pension, vos prestations sont réduites. Où aller pour contester cette décision ?

Vous avez un problème juridique ?

Les lois canadiennes touchent à de nombreux aspects de notre vie quotidienne. Il peut être difficile de savoir si un différend deviendra un problème juridique.

Vous avez probablement un problème juridique si :

- vous pensez devoir aller au tribunal
- vous risquez d'avoir une amende ou de perdre une allocation ou un permis gouvernemental.

Voici quelques sujets de problèmes juridiques courants

- Relations familiales
- Testaments et procurations
- Logement et questions foncières
- Opérations immobilières
- Emploi
- Lésions corporelles
- Argent ou dette

S'agit-il d'un problème juridique civil ou criminel ?

Le présent guide donne de l'information pour les problèmes juridiques civils, et non criminels. Une façon de saisir la différence est de considérer qui est impliqué dans le dossier. Si vous êtes accusé d'un crime, vous vous défendez contre un organisme gouvernemental. Les problèmes juridiques civils peuvent se produire entre vous et d'autres particuliers, sociétés ou organismes gouvernementaux.

Vous ne résoudrez pas le problème en l'écartant

Il est important de prendre des mesures pour résoudre tous les problèmes juridiques. Ne rien faire ne corrigera pas la situation et ne vous aidera pas à recouvrer des fonds dépensés pour un service jamais reçu. Si vous faites le nécessaire pour résoudre un problème dès que possible, vous pouvez éviter qu'il empire.

Il est très important de répondre sans délai si vous recevez une assignation du tribunal ou un document juridique qui indique que quelqu'un a intenté une poursuite ou déposé une plainte contre vous. Le document indiquera la date limite pour répondre.

Si vous ne répondez pas, un juge peut penser que vous donnez raison à l'autre partie. Cela peut également se produire si vous ne répondez pas pour démontrer que vous contestez les frais d'une facture ou un changement à vos allocations gouvernementales.

Renseignements juridiques

Voici une liste d'organisations qui fournissent des renseignements de droit civil, des ressources et des services juridiques en Ontario. Vous trouverez aussi des renseignements juridiques à votre bibliothèque, votre clinique de santé communautaire, l'organisme chargé de votre établissement, votre centre communautaire, votre centre d'amitié autochtone et au palais de justice.

Les sites et les services ci-dessous ne fournissent pas de services d'urgence. Si des vies ou des biens sont menacés, composez le 9-1-1.

Pour mieux comprendre le système judiciaire de l'Ontario

Vous avez peut-être des questions générales sur le système judiciaire de l'Ontario et ses processus : comment trouver la signification de certains termes, remplir un formulaire du tribunal, aller au palais de justice ou à quoi s'attendre une fois sur place.

Le **ministère du Procureur général** offre des renseignements sur le système judiciaire de l'Ontario, les processus des tribunaux, des guides pratiques et un glossaire de termes juridiques par le biais de son site Web et de **Justice Ontario**. Justice Ontario offre de l'information en 170 langues.

www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca |
Tél. : 1 866 252-0104

Faitsdedroit d'Aide juridique Ontario contient des renseignements juridiques, des listes de contrôle, des liens à d'autres sites et un glossaire sur divers sujets d'intérêt juridique, dont le droit de la famille, le droit criminel, le droit des réfugiés et le droit de la santé mentale. faitsdedroit.ca

Comprendre des questions juridiques précises

Les sites Web suivants présentent des renseignements juridiques clairs et simples et des explications de base sur les lois de l'Ontario et du Canada.

CLEO (Community Legal Education Ontario/Éducation juridique communautaire Ontario) produit des renseignements juridiques gratuits imprimés et en ligne, en anglais, en français et dans d'autres langues, sur divers sujets, dont le logement, le droit de la famille, des réfugiés, de la consommation, et sur l'aide sociale. Vous pouvez commander des dépliants sans frais par le site Web. cleo.on.ca

L'espace francophone de **Your Legal Rights** est une section du site de **CLEO** qui contient des renseignements pratiques sur divers sujets juridiques provenant de centaines d'organisations en Ontario. Le site Web comprend des réponses à des questions d'intérêt commun, une carte interactive de services pour l'Ontario et une section de nouvelles et d'événements. Le lien d'aide (Help) sur la page d'accueil indique comment l'utiliser. yourlegalrights.on.ca/fr

Legal Line donne des renseignements juridiques dans des langues multiples sur son site Web. Sur le site, choisissez « Ontario ». Legal Line offre aussi un service téléphonique de réponses préenregistrées à des questions juridiques. Pour accéder à ce service, visitez la section sur les guides. legalline.ca

Parlez-vous
français ?

Si vous parlez français, vous avez droit de recevoir vos services en français de votre avocat ou de votre parajuriste.

Les services suivants vous aideront à trouver un avocat ou un parajuriste francophone :

Service de référence du Barreau
lsrs.lsuc.on.ca/lsrs | Tél. : 416 947-3330 |
Sans frais : 1 800 268-8326

Répertoire des avocat(e)s et des
parajuristes du Barreau
www2.lsuc.on.ca/LawyerParalegalDirectory |
Tél. : 416 947-3315 |
Sans frais : 1 800 668-7380, poste 3315

Association des juristes d'expression
française de l'Ontario (avocats seulement)
ajefo.ca

Cliquez-Justice est un site Web de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO). Ce site offre de l'information juridique simplifiée à un public franco-canadien varié (enfants, adolescents, adultes et enseignants) sur divers sujets touchant le quotidien et la vie en société. Il contient également un glossaire de définitions et des vidéos portant sur le système de justice canadien.
cliquezjustice.ca

Aide juridique Ontario (AJO) fournit sur son site Web des renseignements juridiques et un numéro sans frais. L'accès à l'aide juridique se fait dans plus de 200 langues. Les clients parlant français ont accès à des conseils confidentiels sans frais et à des renvois par téléphone sur des questions couvertes par les cliniques juridiques. Consultez legalaid.on.ca/fr/contact et choisissez « Conseils juridiques en français par téléphone ». legalaid.on.ca |
Sans frais : 1 800 668-8258 |
Tél. : 416 979-1446

Les problèmes de relations familiales

Le programme d'information sur le droit de la famille d'AJO est une ressource en ligne gratuite pour les familles et les anciens conjoint(e)s.

legalaid.on.ca/fr/getting/flip.asp

AJO donne accès à des avocats dans des bureaux du droit de la famille ou des Centres de services de droit de la famille. Vous pouvez aussi avoir droit à un avocat de service du tribunal de la famille. Dans les cas plus sérieux, vous pouvez avoir droit à un certificat pour payer les frais d'avocat.
legalaid.on.ca/fr/getting/typesofhelp.asp | Sans frais : 1 800 668-8258

Le ministère du Procureur général donne accès à des centres d'information sur le droit de la famille (CIDF) dans les tribunaux de la famille partout en Ontario. Dans les CIDF, vous trouverez de l'information sur la séparation et le divorce; des services, comme des avocats-conseils; des moyens de résoudre des différends; des ressources communautaires et des procédures de la cour. Consultez le site Web pour savoir où se trouve votre CIDF local et connaître son numéro de téléphone. Le ministère offre aussi des services de médiation familiale sur place sans frais ou ailleurs selon vos revenus. Les médiateurs travaillent avec les parties à un différend pour les aider à régler leurs problèmes. www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/family/infoctr.asp | www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/family/mediation.asp

Le site du Barreau **Your Law: Family Law in Ontario** vous mène à des sites et des ressources d'information et d'assistance.
yourontariolaw.com

Le site Web **Cliquez-Justice** contient des renseignements en français sur le droit de la famille. cliquezjustice.ca

Services et assistance juridiques sans frais

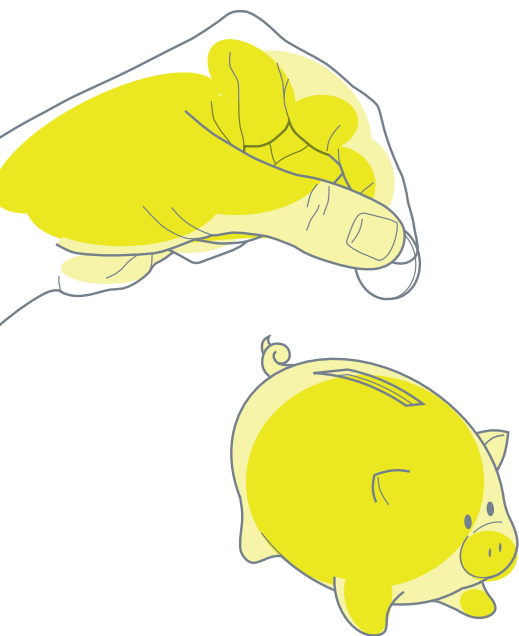
Si les organisations indiquées ci-dessous ne peuvent pas vous fournir d'assistance directe, demandez-leur un renvoi à une ressource ou un service près de chez vous.

Services juridiques gratuits

Les **cliniques juridiques communautaires** de l'Ontario offrent des services en droit des pauvres aux personnes à faible revenu, y compris des renseignements, des conseils et des services juridiques gratuits. Leurs domaines de service comprennent l'aide sociale, le logement, le droit des réfugiés et de l'immigration, l'emploi, les droits de la personne, les accidents du travail et le Régime de pensions du Canada. Communiquez directement avec une clinique près de chez vous. Le site Web d'**Aide juridique Ontario** donne une liste des coordonnées de cliniques. legalaid.on.ca/fr/contact/contact.asp?type=cl

Le **Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne** aide les particuliers qui ont subi de la discrimination. Son site Web est offert en français, en anglais et en neuf autres langues. Le personnel se trouve à Toronto, Windsor, Sault Ste. Marie, Thunder Bay, Guelph, Ottawa et Brampton. Il peut vous aider à remplir une demande auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario et offre une représentation juridique lors de médiations et d'audiences. hrlsc.on.ca | Tél. : 416 597-4900 | **Sans frais** : 1 866 625-5179 | **ATS** : 416 597-4903 | **ATS sans frais** : 1 866 612-8627

Les **Services pro bono de l'Ontario (PBLO)** gèrent **Law Help Ontario (LHO)**. **LHO** s'adresse aux enfants et aux jeunes, aux organismes de bienfaisance et aux gens à faible revenu qui poursuivent ou sont poursuivis au civil (sauf en droit de la famille). Les services comprennent de l'information, des conseils sommaires d'avocats bénévoles, de l'aide avec les formulaires et, dans certains cas, des avocats de service. La plupart sont offerts sans rendez-vous dans 3 bureaux de la cour à Toronto et à Ottawa (en français et en anglais). **PBLO** aide aussi les enfants qui ont des problèmes à l'école et offre des services juridiques gratuits aux patients admissibles dans 4 hôpitaux pour enfants. Tous les services de **PBLO** et d'autres organisations sont indiqués sur le site Web de **LHO**. Si vous vivez à plus de 40 km d'un bureau de **LHO** à Ottawa ou à Toronto, vous pouvez demander des services par le site Web ou en appelant au numéro sans frais. lawhelpontario.org | pblo.org
Sans frais : 1 855 255-7256, poste 231



Aide juridique Ontario (AJO) s'adresse aux personnes à faible revenu qui sont admissibles. Ses services comprennent des avocats de service pour les aider devant les tribunaux, des renseignements par téléphone sur les demandes d'aide juridique, des renseignements et des références à d'autres organismes, des renseignements juridiques en ligne et un accès à des certificats qui couvrent les frais d'avocats dans des causes graves de droit criminel, familial et d'immigration.

legalaid.on.ca |

Sans frais : 1 800 668-8258

Les **sociétés étudiantes d'aide juridique** sont des cliniques juridiques financées par **Aide juridique Ontario** dans les facultés de droit de l'Ontario. Des avocats supervisent à temps plein les étudiants bénévoles qui fournissent des conseils juridiques et représentent les clients dans des causes criminelles et civiles mineures. Choisissez « Sociétés étudiantes d'aide juridique » dans la colonne des coordonnées. legalaid.on.ca/fr/contact

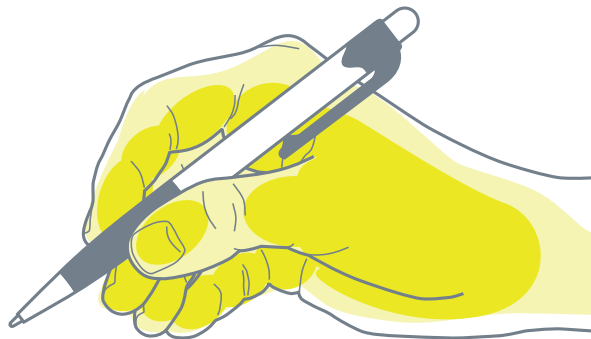
Travailler sur votre propre cause

Le site Web du **ministère du Procureur général** présente un programme d'assistance aux formulaires de la Cour de l'Ontario pour vous aider dans les affaires de petites créances et de famille. Une foire aux questions offre de nombreuses réponses sur divers sujets juridiques, un répertoire d'adresses de tribunaux et un glossaire.

<https://formsassistant.ontariocourtforms.on.ca> |

www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/justice-ont

La **Cour de justice de l'Ontario** offre des guides en français et en anglais pour aider les personnes non représentées dans les procès en droit de la famille, dans les causes criminelles et dans des causes liées aux infractions provinciales. Les guides expliquent les processus judiciaires et donnent des définitions de termes juridiques. www.ontariocourts.ca/oj/fr/parties-non-representees





À la recherche d'assistance juridique ?

Explorez vos options avec un avocat ou un parajuriste lors
d'une consultation **gratuite** de **30 minutes maximum**.

Appelez-nous au **416 947-3330** ou au **1 800 268-8326**
ou allez à **lrs.lsuc.on.ca** pour une référence en ligne.

Trouver un avocat ou un parajuriste

Le **Service de référence du Barreau** vous renvoie à un avocat ou à un parajuriste pour une consultation gratuite de 30 minutes maximum. Vous pouvez demander d'être renvoyé à un avocat qui accepte les certificats d'aide juridique. **lrs.lsuc.on.ca/lrs** (formulaires en ligne) | Tél. : 416 947-3330 | Sans frais : 1 800 268-8326

Le **répertoire en ligne des avocat(e)s et des parajuristes** du Barreau fournit les noms, numéros de téléphone et adresses d'avocats et de parajuristes en Ontario. Vous pouvez chercher par nom, ville ou code postal. **www2.lsuc.on.ca/LawyerParalegalDirectory**

Le **répertoire des avocats d'aide juridique Ontario** nomme les avocats inscrits qui acceptent les certificats d'aide juridique. Vous pouvez rechercher par ville ou par adresse, par domaine de droit, par langue ou par nom. **legalaid.on.ca/fr/getting/findingalawyer.asp**

JusticeNet est un répertoire en ligne gratuit d'avocats, de parajuristes titulaires de permis et de médiateurs qui offrent leurs services à des taux réduits. **justicenet.ca/professions**

Quelle est la différence entre un avocat et un parajuriste ?

En Ontario, les avocats peuvent vous aider dans toute affaire juridique et devant tous les tribunaux.

Les parajuristes peuvent vous aider dans des affaires à la Cour des petites créances (demandes allant jusqu'à 25 000 \$), les infractions au *Code de la route* et autres infractions entendues par le tribunal des infractions provinciales, ainsi que les audiences de tribunaux. Les parajuristes peuvent aussi vous aider dans des accusations criminelles mineures en vertu du *Code criminel*.

Vous trouverez d'autres renseignements sur le site Web du **Barreau du Haut-Canada** et en regardant la série de vidéos en ligne **Votre droit**. Ces vidéos vous indiquent comment les avocats et les parajuristes peuvent vous aider à résoudre des problèmes juridiques particuliers. **lsuc.on.ca/avocat-ou-parajuriste** | **lsuc.on.ca/votredroit**

Où trouver des services juridiques et sociaux en Ontario

211 Ontario est un numéro de téléphone à 3 chiffres et un site Web en multiples langues, accessible 7 jours par semaine 24 heures par jour. Des spécialistes de l'information et de l'orientation et le site Web renvoient à plus de 56 000 services communautaires et sociaux en Ontario. **211ontario.ca**

La **carte des services juridiques** de **Your Legal Rights** vous permet de chercher des services juridiques et sociaux partout en Ontario. De nombreux services se trouvent à Toronto, mais ils peuvent offrir de l'aide ailleurs en Ontario. **yourlegalrights.on.ca/find-services**